

Règlement de la Consultation (R.C.)

Pouvoir adjudicateur

Société des Transports Urbains de Colmar et Environs (Stuce), Société d'Économie Mixte

Représentant du pouvoir adjudicateur

Laurent GEYLLER – Directeur Général de la Stuce

Objet de la consultation

Exécution de services de transports de voyageurs destinés à titre principal aux usagers scolaires à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

Date d'envoi de l'avis à la publication

L'avis a été envoyé à la publication le :

02/06/2026

Remise des offres

Date limite de réception :

03/07/2026 à 11 heures

1. Objet de la consultation

1) **Type de marché** : PRESTATION DE SERVICES.

2) **Forme du marché** : Marché à procédure adaptée
Article L2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

3) **Description / Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un marché public pour l'exécution de services de transports de voyageurs destinés à titre principal aux usagers scolaires à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

4) **Nombre et consistance des lots**

Le présent marché fait l'objet d'allotissement, au sens des articles L.2113-1 et L.2113-10 du Code de la Commande Publique.

La présente consultation est constituée de trois lots :

- Lot 1 : ligne 170 : RPC Porte du Ried
- Lot 2 : ligne 170 : RPI Ried Brun (Fortschwihl – Bischwihl – Wickerschwihl)
- Lot 3 : ligne 190 : RPI Walbach-Zimmerbach

Les candidats pourront adresser une offre indépendamment pour un ou plusieurs lots.

5) **Durée du marché**

Chaque lot est conclu pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 29 août 2027. La durée du marché pourra être reconduite trois fois pour une période de 1 an (reconduction expresse).

6) **Options – variantes**

La consultation ne comporte pas d'option.

Les variantes ne sont pas autorisées.

7) **Date prévisionnelle de commencement d'exécution de la prestation**

La date prévisionnelle de démarrage du service est fixée au mardi 1^{er} septembre 2026.

2. Conditions de la consultation

1) **Type de procédure**

- Marché à procédure adaptée (Article L2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique)

2) **Forme juridique de l'attributaire**

La Stuce autorise les candidats à présenter leur(s) offre(s) sous forme de groupement.

Un candidat ne peut être mandataire que d'un seul groupement pour la présente consultation. En revanche, un candidat peut présenter sa candidature en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

En cas d'attribution du marché à un groupement, la Stuce impose la forme d'un groupement solidaire.

		RC - Règlement de la consultation	2	/	5	
--	--	-----------------------------------	---	---	---	--

3) **Présentation des offres**

L'offre sera entièrement rédigée en français et sera composée du :

- **Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)** daté et signé par le représentant dûment qualifié de l'entreprise ou le mandataire du groupement, cahier ci-joint à accepter sans modification.
- **Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)** daté et signé par le représentant dûment qualifié de l'entreprise ou le mandataire du groupement, cahier ci-joint à accepter sans modification.

En cas de groupement d'entreprises, les pièces ci-dessus seront signées par tous les cotraitants.

- **Les documents demandés** dont la liste figure dans le présent Règlement de Consultation
- **Le tableau intitulé « offre de prix » dûment rempli pour les lots soumissionnés.**

Le recours à la sous-traitance totale ou partielle n'est pas autorisé.

4) **Critères d'attribution**

Seules peuvent être examinées les offres qui auront été reçues avant les date et heure limites figurant en page de garde du présent règlement.

Jugement des offres :

Ce jugement sera effectué par le Directeur Général de la Stuce – représentant du pouvoir adjudicateur. Après avoir vérifié la conformité des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera attribuée en application des critères énoncés, par ordre de priorité décroissant, comme suit :

- 1) Prix à hauteur de **40 %**
- 2) L'efficacité du parc de véhicules destiné à la prestation (**40%**) : le candidat détaillera dans une note (maximum une page) la liste des véhicules proposés pour l'exécution des services (type, nombre de places, date de 1^{ère} mise en circulation, équipements divers -ceinture de sécurité, girouettes...)
- 3) La performance environnementale (**20%**) : le candidat détaillera dans une note (maximum une page) les mesures proposées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (comme par exemple labellisation, sources d'énergie, écoconduite...)

5) **Négociations et choix de l'offre économiquement la plus avantageuse :**

Des négociations pourront être engagées avec les candidats dont l'offre est jugée conforme au cahier des charges. Elles pourront porter notamment sur les modalités d'exécution du service et le prix des prestations. **Le choix d'ouvrir des négociations avec les candidats relève du pouvoir discrétionnaire du Directeur Général de la Stuce.**

Il est précisé que la Stuce pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour un motif d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

6) **Modalités de présentation des candidatures et des offres**

6.1 Modalités de remise du dossier de consultation

		RC - Règlement de la consultation	3	/	5	
--	--	-----------------------------------	---	---	---	--

Le Dossier de Consultation des Entreprises est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur de la Stuce :
adresse profil acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

La totalité des offres des candidats sera **entièrement rédigée en langue française**.

La monnaie utilisée est l'Euro.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le dossier à remettre par les candidats contiendra les pièces suivantes :

Conditions de participation
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
Lettre de candidature signée.
Extrait K bis ou document similaire de moins de 3 mois.
Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises.
Déclaration sur l'honneur signée par laquelle le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, atteste qu'il n'a fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L.3123-11 du code de la commande publique. Le candidat produit tous les documents utiles à l'appui de cette déclaration.
L'ensemble des certificats de déclaration fiscales et sociales, délivrés par les administrations et organismes compétents.
L'attestation de capacité de la personne habilitée à engager le candidat.
Capacité économique et financière
L'ensemble des certificats de déclaration fiscales et sociales, délivrés par les administrations et organismes compétents. Si le candidat est en procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire (ou toute autre procédure équivalente en droit étranger), le candidat produit une note démontrant qu'il est en mesure d'exécuter, pendant sa durée prévisible, le marché.
Une déclaration sur l'honneur signée concernant, le chiffre d'affaires global et s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation, réalisées au cours des trois derniers exercices, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans
Une déclaration sur l'honneur signée concernant le montant et la composition du capital social et la liste des principaux actionnaires de l'entreprise candidate ou des entreprises membres du groupement candidat.
Capacité technique et professionnelle
Références pour des contrats ou projets similaires, exécutés ou en cours d'exécution au cours des cinq dernières années et/ou toutes autres références ou éléments d'information susceptibles de démontrer son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers devant le service public.
Le candidat présentera les moyens matériels et équipements techniques dont il dispose pour la réalisation de contrat de même nature.
Le candidat présentera les moyens humains dont il dispose pour la réalisation de contrat de même nature comprenant notamment une déclaration concernant ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans.

6.2 Modalités de réception des offres

Les offres doivent parvenir avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement et déposées sur le profil acheteur de la Stuce.

Les offres qui seraient déposées ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis en format papier ne seront pas retenues ; elles seront renvoyées à leurs auteurs.

La remise des offres sous forme dématérialisée

La transmission des offres par voie électronique est obligatoire.

6.3 Documents et renseignements complémentaires

a) Renseignements administratifs, techniques et financiers

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des offres sur le profil acheteur de la Stuce.

Une réponse sera alors adressée au plus tard **8 jours** avant la date fixée pour la réception des offres sur le profil acheteur de la Stuce <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> afin que l'ensemble des candidats en soit destinataire.

Aucune demande de renseignements ne pourra être formulée par téléphone. Aucune réponse aux demandes de renseignement ne sera transmise par téléphone.